

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

## D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

### SÉANCE DU 01 MARS 2013

❧❧❧

#### Présents :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Jean-Pierre DOMECCQ,  
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Yves TOURAINE, Mme Anne BARBET,  
M. Robert BAREILLE, Mme Dolorès CABELLO, M. Patrick MAILLET,  
Mme Véronique PEBEYRE, Adjoint  
Mme Marie-José ROMEO, Mme Jeanine DUTECH, Mme Georgette SALHI,  
M. Jean-Michel BRUGIDOU, Mme Eliane BELLEGARDE,  
Mme Eliane YTHIER, M. Jean-Marie GINIEIS, M. Jean-Pierre ARANJO,  
M. Fabien REICHERT, M. Gilles BITAILLOU, M. André LABARTHE,  
M. Michel ADAM, M. Daniel LACRAMPE, Mme Jany N'HAUX.

#### Délégations de vote :

Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON,  
Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE donne pouvoir à Mme Eliane YTHIER,  
M. Philippe GARROTE donne pouvoir à Mme Georgette SALHI,  
Mme Nathalie REGUEIRO donne pouvoir à M. Jean-Pierre ARANJO,  
M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Gilles BITAILLOU,  
Mme Jeanne LARAN donne pouvoir à Mme Jany N'HAUX,  
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM,  
Mme Florence AGRAZ donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,  
M. Gilbert EHRET donne pouvoir à M. André LABARTHE.

❧❧❧

## **5 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EAU POTABLE 2013**

Monsieur MAILLET informe l'Assemblée que le projet de Budget Primitif 2013 du Service Annexe de l'Eau est équilibré comme suit :

#### **SECTION INVESTISSEMENT :**

- Dépenses : 886 166 €
- Recettes : 886 166 €

#### **Dépenses :**

Les principaux programmes inscrits sont les suivants :

- Aménagement système de production du Lourtau (2<sup>ème</sup> tranche) : 439 912 €
- Réhabilitation rue Palassou : 117 554 €
- Réhabilitation rue Rocgrand : 70 000 €
- Etude d'impact Bager : 30 000 €
- Réfection enduit réservoir aérien Sainte-Croix : 50 000 €

.../...

**Recettes :**

L'amortissement des immobilisations : 189 980,05 €

L'autofinancement : 147 761,95 €

Excédent de la section de fonctionnement 2012 : 148 759,99 €

Le report du résultat d'investissement 2012 : 83 214,23 €

Enfin, l'emprunt : 316 449,78 €

**SECTION D'EXPLOITATION :**

- Dépenses : 1 383 125 €
- Recettes : 1 383 125 €

**Dépenses :**

Les charges sont en légère évolution de 2,79 %.

Il convient de remarquer que ces charges comprennent un virement de 147 761,95 € à la section d'investissement qui vient conforter l'autofinancement de la dite section.

Les charges d'exploitation sont en augmentation du fait notamment de l'augmentation des fluides.

Les charges de personnel évoluent légèrement dans le cadre de la réorganisation de l'ensemble des services municipaux.

**Recettes :**

Le prix global du m<sup>3</sup> d'eau reste fixé à 0,75 € (HT) soit le même tarif qu'en 2012, 2011 et 2010.

Il convient de remarquer que le service bénéficie d'un important excédent reporté de 2012 (100 000 €) affecté à la section d'exploitation qui permet de faire face à l'augmentation des charges y compris l'important autofinancement complémentaire.

Le prix de l'eau vendu à l'extérieur fait l'objet de nouvelles conventions avec les communes et syndicats avoisinants.

Le prix proposé est égal aux charges réelles de fonctionnement liées au secteur production, aux kilomètres précis de transport de l'eau et aux futurs investissements liés au secteur de production. En moyenne, le prix de l'eau vendu s'établit à 0,41 €/m<sup>3</sup>.

Même après ce calcul réel, le prix facturé reste très nettement inférieur aux tarifs pratiqués par les compagnies extérieures.

La redevance pollution domestique reversée à l'Agence Adour Garonne s'élève à 170 000 €, la redevance prélèvement à 87 000 €, les redevances fixes à 150 000 €

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le Budget Primitif 2013 du Service des Eaux ci-dessus arrêté aux montants cités,

- **FIXE** le prix du m<sup>3</sup> d'eau à 0,75 € HT pour l'oloronais,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les nouvelles conventions avec les communes et syndicats voisins.

- **PRECISE** que les tarifs prévus sur la grille tarifaire joint en annexe sont applicables sur les factures émises au cours de l'année 2013.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 01 mars 2013.  
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

**AFFICHE LE 14/03/2013**

**Bernard UTHURRY**